

5. Processus et bonnes pratiques

Le processus est défini réglementairement comme la combinaison de 3 éléments :

- le matériau ou produit amianté et ses caractéristiques,
- la technique d'intervention utilisée (perçage, recouvrement, ...),
- les moyens de protection collective liés à la technique utilisée pour limiter la diffusion des fibres.

Le processus utilisé permet de définir le niveau d'empoussièrement pouvant être atteint sur le chantier (voir fiche 4) et la mise en œuvre des protections collective et individuelle (voir fiche 6).



Fiche réalisée par :
le groupe de travail PRST3/amiante



1. DÉFINITION ET PROCESSUS

1.1 LES MATÉRIAUX ET LEURS CARACTÉRISTIQUES ?

On entend par caractéristique des matériaux amiantés leur nature, leur aspect (en plaques, en vrac, en tresses, ...) et leur état de dégradation.

1.2 LES TECHNIQUES D'INTERVENTION

La technique d'intervention dépend bien sûr de la nature de l'intervention à réaliser et de la nature des MPCA. Il peut s'agir de perçage, désemboîtage, ponçage, arrachage

Différentes techniques permettent d'exécuter un même travail mais elles génèrent chacune des empoussètements différents.

1.3 LES MOYENS DE PROTECTION COLLECTIVE LIÉS A LA TECHNIQUE UTILISÉE

Leur but est d'éviter la libération de fibres d'amiante dans la zone des travaux, où se trouvent les opérateurs, et dans l'environnement de ces travaux.

Les moyens de protection collective visent soit à limiter la dispersion de fibres (humidification, aspersion), soit à capter les fibres libérées (captage à la source, aspiration), soit à les obliger à sédimenter afin de les éliminer ensuite (brumisation, sédimentation). On peut bien sûr, si la technique le permet, conjuguer leurs effets pour plus d'efficacité.

2. A QUOI CA SERT-IL ?

La connaissance précise des éléments caractérisant un processus permet de disposer de points de comparaison sur les empoussètements obtenus lors de la mise en œuvre de différents processus pour une même intervention.

Les résultats obtenus permettent ainsi de définir les processus les moins empoussérants qu'il conviendra de privilégier, conformément à l'obligation réglementaire qui s'impose au chef d'entreprise : celle de réduire le niveau d'exposition au niveau le plus bas possible.

3. POINTS DE VIGILANCE

LES 3 RÈGLES D'OR

Règle n° 1 : Eviter de toucher au MPCA - Intervenir plutôt en périphérie, sur une surface « saine », découper en amont et en aval.

Règle n° 2 : Eviter de trop dégrader le MPCA - Utiliser des outils manuels ou à vitesse de rotation réglables, calés sur la plus faible vitesse et informer les opérateurs de cette nécessité – Eviter au maximum la casse, y compris en consolidant les éléments fragiles à l'aide de scotch ou d'adhésifs grande largeur.

Règle n° 3 : Organiser son intervention pour travailler sereinement (protection et signalisation de la zone d'intervention, absence d'occupants ou d'autres corps de métiers, ...).

L'efficacité des moyens mis en oeuvre pour réduire l'empoussièrement passe par la formation et la sensibilisation des opérateurs aux bons gestes.

La nature, et notamment l'état de dégradation du matériau amianté, sont des paramètres importants à prendre en compte lors des interventions. Des modes opératoires différents doivent être établis lorsque par exemple le matériau est, ou non, dégradé à l'origine ou s'il y a un risque de casse lors de l'intervention (panneaux collés par exemple).

Exemple de bonnes pratiques

Le chef d'entreprise a l'obligation d'utiliser les techniques les moins émissives. Chaque chantier est l'occasion de le vérifier (adéquation du processus pour les opérations à réaliser).

Les outillages équipés de captage à la source sont à privilégier en raison de leur plus grande efficacité qu'une aspiration réalisée à proximité de l'opération.

Où s'adresser ?

L'Inspection du travail, la Carsat, l'OPPBT, les services de santé au travail et les organismes de formation sont des interlocuteurs privilégiés pour vous conseiller dès la phase de préparation de ces interventions, notamment dans le choix de la technique la moins émissive.

